



**PV DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 18 JUILLET 2023
A 20H - SALLE DU CONSEIL**

Date de convocation	10/07/2023
Liste des présents	RUAT Gilles, CARLET Annie, ATTARD Yves, RICHARD André, LIONNET Andrée, BARBALAT Catherine, PELET Carole, MARTIN Pascal, ROYER Christian, PAYS Robert, JOUVE Mathieu
Listes des absents avec procurations	Serge COHADE a donné procuration à Annie CARLET David VIALLET a donné procuration à Gilles RUAT
Liste des absents	Edwige VIGOUROUX
Président de séance	Gilles RUAT 
Secrétaire de séance	PELET Carole 

Approbation du PV du dernier conseil municipal : le PV du dernier CM du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité

Délibération n° 2023/63 : Révision de la Carte Communale	
Le CM choisit le cabinet « Réalités et Descoeur » de Clermont Ferrand pour réaliser la révision de la carte communale avec pour objectifs principaux de maîtriser l'urbanisation future de notre commune, de préserver le cadre de vie et mettre en valeur le territoire. La concertation se fera par une première réunion avec les agriculteurs, par un registre mis à disposition du public en mairie pendant la durée de l'étude, l'information sera faite par les différents supports de communication de la Commune (site internet, illiwap, ...)	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n° 2023/64 : Indemnités de gardiennage des églises communales	
L'indemnité de gardiennage de l'église de Siaugues-St-Romain est fixée à 496,09€/ an par les services de l'Etat	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n° 2023/65 : Validation des Choix de la CAO Marché 2023-02 : Réhabilitation de la Salle Paroissiale en gîte et halle couverte

Lot 1 : Maçonnerie de base

→ Ets GAILLARD construction (Saugues) pour 147 871,15 € HT

Lot 2 : Charpente -couverture

→ Ets PARRIN (Siaugues-Sainte-Marie) pour 74 208 ,75 € HT

Lot 3 : Menuiserie extérieure - bardage

→ Ets PARRIN (Siaugues-Sainte-Marie) pour 37 663,80 € HT

Lot 4 : Façade

→ BF43 (Le Puy-en-Velay) pour 22 729.04 HT

Lot 5 : Serrurerie

→ Ets ARNAUDON SARL (Sanssac-L'Eglise) pour 28 329,45 € HT

Lot 6 : Platerie peinture

→ Ets PAYS-BORDEL (Brives-Charensac) pour 44 106,10 € HT

Lot 7 : Menuiserie intérieure

→ Ets PARRIN (Siaugues-Sainte-Marie) pour 17 371,52 € HT

Lot 8 : Chappe -carrelage

→ Ets SARL DESSIMOND (Cayres) pour 21 262,55€ HT

Lot 9 : Électricité

→ Ets Electro RG (Vals -près -le -Puy) pour 44 210,05 € HT

Lot 10 : Plomberie

→ Fabien HENRY (Siaugues-Sainte-Marie) pour 30 883,28 € HT

L'enveloppe totale s'élève à 468 632 €, légèrement inférieure au montant estimatif de départ établi par l'équipe de Maîtrise d'œuvre. Il est à noter que toutes ces entreprises sont à la fois les mieux-disantes et les moins-disantes.

Début des travaux prévu à la mi- septembre

Mr le Maire demande l'approbation du CM pour faire une demande supplémentaire au plan de financement initial :

LEADER : 80 000 € soit 16% des dépenses

adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2023/66 : Validation des Choix de la CAO Marché 2023-03 : Création d'une chaufferie bois à l'école primaire

Lot 1 : Gros œuvre et divers

Seule entreprise à avoir répondu mais étant dans l'enveloppe prévue par la maîtrise d'œuvre.

→ Ets GAILLARD construction (Saugues) pour 37 880 € HT

Lot 2 : Chauffage

→ Fabien HENRY (Siaugues-sainte-Marie) : 94 433,56 € HT
option chauffage de la caserne : 26 733,83 € HT

Entreprise la mieux-disante

Un réunion préparatoire au chantier est prévue fin Juillet/ début Août pour un démarrage des travaux début septembre

adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2023/67 : Demande de subvention au titre du Fonds Vert - création d'une chaufferie bois

Monsieur le Maire propose au CM de solliciter l'aide Financière de l'Etat au titre du Fonds Vert concernant la création de la chaufferie bois à l'école primaire pour un montant de 76 274,28 € soit 50 % du montant total du projet.

adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2023/68 : Validation du devis n° DE00000820 - travaux de voirie entreprise Cubizolles

Les travaux de voiries goudronnées sont prévus en début d'automne, le devis de l'entreprise CUBIZOLLE a été validé pour un montant de 69 292 € HT (EUROVIA : 77 380 € HT).

Aussi seront retenue pour réfection :

- Bussac -bas : Rue des Costes
- Village du Mas (600 ml)
- Laniac (Abris bus – Mr Gérentes, 200 ml)
- Boissières (chemin de la Durande)
- Vergonzac (montée du Coudert Haut)

adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2023/69 : Demande de subvention au titre des amendes de police - réduction de vitesse Farges

Monsieur le Maire demande l'aval du CM pour faire la demande de subvention au titre des amendes de police pour la réalisation de la chicane, des tracés et des panneaux au village de Farges. Demande d'aide de 40% sur un montant de travaux de 10 265 €. Ce dispositif devra recevoir l'aval des riverains avant d'être mis en place.

adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2023/70 : Participation des communes aux frais de scolarité

Monsieur le Maire demande d'autorisation au CM de lancer la procédure de recouvrement des frais de scolarité pour les enfants des communes extérieures qui fréquentent notre école publique pour l'année scolaire 2020-2021 à hauteur de 925 € / élève et 1111 € / élève pour l'année scolaire 2021-2022.

adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2023/71 : Vote du budget annexe "Lotissement le Clos du Meunier 2" 2023

Monsieur le Maire expose au CM le projet de budget primitif 2023 tel qu'il a été préparé par la Commission des Finances concernant le nouveau lotissement en cours. Le CM approuve l'adoption de ce budget Annexe " Lotissement le Clos du Meunier 2" conformément au tableau suivant:

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	35 544.82 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	35 544.82 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	35 544.82 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	35 544.82 €

adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2023/72 : Admission de créances en non-valeur

Monsieur le Maire expose au CM que le comptable public n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits de certains administrés de la Commune. Il demande au CM l'admission en non valeur de ces créances pour un montant total de 4195,79 €

adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2023/73 : Fixation de la participation communale - Cantine

Le prix du repas cantine est fixé à 5,41€ / enfant par l'ESAT soit une augmentation de 16 ct€, le CM décide de prendre en charge cette augmentation qui s'établira donc à 2,56 € et de laisser inchangée à 2.85 € la participation des parents.

Le prix du panier pique-nique sera de 4,98€ (+25 ct€/ enfant) avec une participation communale de 2,63€ et parentale de 2,35€ (inchangée au tarif 22/23). Pour rappel, la commune prend en charge le pain et la location du four

adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2023/74 : DM n° 1 Budget Station-Service

250,00 € pour une annulation de mandat - ex. 2022 titre c/773 mandat c/673

adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2023/75 : DM n°1 - Budget Assainissement

816,96 € pour comptabiliser les non-valeurs - mandat négatif c/618 divers , mandat c/6542 créances éteintes

adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2023/76 : DM n°1 - Budget Eau

750,48 € pour comptabiliser les non-valeurs

adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2023/77 : DM n°2 - Budget Pôle Commercial

1470,00 € pour régularisation de la caution du Vival

adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2023/78 : DM n°1 - Budget Communal

Pour comptabiliser : - avances sur travaux nouveau lotissement : 35 544,82 €
- ajustement remboursement de tiers 9441,00 €

adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2023/79 : Location Appartement de Farges

Le conseil municipal fixe le montant du loyer de l'appartement T3 de l'ancienne école de FARGES à 360 € / mois.

Quelques travaux seront réalisés en début d'automne pour améliorer le confort thermique de l'appartement.

adoptée à l'unanimité